



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Le suicide chez les sapeurs pompiers

Question écrite n° 5200

Texte de la question

M. Éric Michoux alerte M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur le nombre de suicides de pompiers chaque année dans le pays. En 2024, la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France dénombrait 26 suicides ou tentatives de suicides (dont 3 sur les temps de service). Dans une enquête publiée le 12 mars 2025, France Info estimait qu'il y avait eu 273 suicides ou tentatives de suicides chez les pompiers sur les 6 dernières années. Derrière ces chiffres, se cache la douleur des familles et des collègues. Ils sont alarmants et nécessitent une réponse urgente et adaptée. Les causes évoquées sont multiples : conditions de travail, augmentation du nombre d'interventions, agressions lors des interventions, manque de reconnaissance de l'engagement, mais aussi manque de prévention. Enfin, les cas de suicide des pompiers en lien avec leur mission sont peu ou mal reconnus par la justice administrative, ce qui ne fait qu'alourdir la peine et l'incompréhension des proches. Aussi, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement concernant la prévention et la lutte contre le suicide chez les sapeurs-pompiers.

Données clés

Auteur : [M. Éric Michoux](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (4^e circonscription) - UDR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5200

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2025